



# Jeunes ESTivants 2025

Est-ce pour moi ?

## LES INCONTOURNABLES

### Le lien avec les habitants·es :

Le cœur du dispositif repose sur la capacité des Jeunes ESTivants à trouver des espaces de partage de leur projet artistique avec les habitants-es. Le dispositif n'impose pas de nombre d'heures ou de ratio médiation/création, ce qui est évalué lors du jury est la pertinence et la finesse de la rencontre proposée.

Pour la forme, tout est à inventer : ateliers de pratique artistique, co-création, récoltes de paroles, temps partagés...

Sur ce volet, les lieux sont des ressources précieuses et il est important qu'ils accompagnent et soutiennent la mise en lien avec les habitants-es.

### La localisation de la résidence :

S'il n'est pas obligatoire que les artistes viennent du Grand Est, il est impératif que la résidence ait lieu sur le territoire régional. Le "Grand Est" portant bien son nom, il est nécessaire de bien anticiper les déplacements des artistes lors de cette expérience. On en a même fait un projet.

### Le type de lieux investis :

Il est possible de candidater avec ou sans structure d'accueil, dans ce cas la DRAC et S&T se proposent de mettre en lien les équipes artistiques retenues avec un lieu.

Le dispositif s'adresse en priorité aux lieux qui ne sont pas labellisés ou conventionnés, voir, pas même dédiés à l'accueil de formes artistiques. Cette approche permet de renouveler l'approche du territoire et de collaborer avec de nouveaux partenaires.

### Le calendrier :

La résidence doit avoir lieu entre juin et octobre 2025 et faire entre trois et sept semaines. Il n'est pas nécessaire que les semaines soient consécutives.

Si vous candidatez sans binôme, il est impératif de garder plusieurs options de calendriers et un maximum de disponibilités : la mise en relation prend un peu de temps et il est important de pouvoir rester réflexible.

### Le projet artistique :

Le dispositif est ouvert à toutes les disciplines artistiques et à tous les projets, quelque soit leur état d'avancement. Le projet de médiation est alors à inventer en fonction de ce qu'il est possible et pertinent de partager à cette étape. Aucune forme de restitution n'est attendue à la fin de la résidence.

